

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du jeudi 15 janvier 2026

N° VA_DEL2026_13

Objet : Autorisation à signer le marché Hébergement en centre de vacances 2026/2030

L'an deux mille vingt-six, le 15 janvier à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Claire MAIRIE, ayant donné pouvoir à Florence COLIN, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Nelly BOYAVAL, Charles ANSSENS, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, Françoise MARTIN, André LAURENT étant excusés.

25S0043 – Marché d'hébergement en centre de vacances

Information sur l'objet du marché :

Le présent marché a pour objet la passation d'un marché de services destiné à assurer l'hébergement en centre de vacances pour les jeunes de Villeneuve d'Ascq.

Il est passé selon la procédure adaptée de l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

Cette consultation prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes.

Le marché actuel arrivant à son terme le 28/02/2026. La relance couvrira la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2030.

Décomposition du marché :

Ce marché est composé de 2 lots, qui feront l'objet des limites financières annuelles suivantes :

Description	Montant annuel	Montant maximum
-------------	----------------	-----------------

	maximum € TTC	TTC sur 4 ans
Lot 1 - Centre de vacances sur le littoral normand ou Bretagne ou Hauts de France - région Pays de la Loire et nouvelle aquitaine (6/13 ans)	54 315 €	217 260 €
Lot 2 - Centre de vacances en montagne : Grand Est, Bourgogne Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes, Provence-Alpes- Côtes d'Azur (6/13 ans)	139 500 €	558 000 €
TOTAL	193 815 €	775 260 €

Critère d'analyse des offres du marché :

1. Prix : 30 points: coût global du séjour

Justificatifs attendus : BPU-DQE

2. Qualité et conditions d'hébergement et d'accueil : 50 points

➤ Moyens matériels : locaux accueillants, équipements adaptés et suffisants (25 points)

- Descriptif des chambres, infirmerie, bureau, salle d'activités, descriptif des locaux (5 points)
- Qualité et proximité des sanitaires (5 points) : nombre et qualité des sanitaires, des douches et de leur proximité
- Qualité des espaces communs (5 points) : nombre de salles d'activités
- Qualité de l'environnement d'accueil (10 points) : espaces intérieurs/extérieurs, cadre général du lieu d'accueil et de l'environnement proche du lieu d'accueil jugé par un **reportage vidéo**

• *Justificatifs :*

- *Reportage vidéo (Visio, présentation vidéo, visite virtuelle)*
- *Description des moyens techniques et des moyens matériels de l'établissement (locaux, équipements des locaux, des chambres, de l'infirmerie, du bureau, des salles d'activités...)*
- *Les plans des locaux avec localisation des chambres, la répartition des lits dans les chambres, de l'infirmerie, du bureau, des salles d'activités*
- *Les photos des locaux, des chambres, des sanitaires, de l'infirmerie, du bureau, des salles d'activités*

- *La documentation sur les séjours proposés (heures de repas et flexibilité, planning de lingerie, planning de nettoyage, ...)*

➤ Moyens humains : équipe suffisante et qualifiée (10 points)

- Justificatif : *description des moyens humains de l'établissement (cv, nombre de personnes, qualifications)*

➤ Qualité de la restauration (15 points) :

- Qualité, diversité et équilibre alimentaire des menus proposés sur 15 jours (5 points)
- Approvisionnement de denrées alimentaires en circuits courts et en produits locaux (5 points)
- Repas de substitution (5 points)
 - Justificatifs :
 - *Un panel sur 15 jours des menus proposés comprenant un pique-nique et sa composition*
 - *Un panel sur 15 jours des menus de substitution proposés*

3. Qualité et diversité des activités proposées (10 points) :

- Activités gratuites proposées (2,5 points)
- Piscine ou lieux de baignade (plan d'eau naturel, piscine municipale,)

(5 points)

- Proposition d'activités culturelles, sites à découvrir, activités avec prestataires

(2,5 points)

Justificatifs :

- *La documentation sur les éventuelles activités gratuites proposées*
- *La documentation sur la piscine mise à disposition ou les lieux de baignade (plan d'eau naturel, piscine municipale, ...)*
- *La documentation sur l'environnement du centre : lieux à découvrir, activités possibles, visites et autres (avec kilométrage)*

4. Modalités d'accès aux activités (10 points) :

- Activités accessibles à faire à pied (5 points)

- Organisation et trajet (distance, mode de transport...) pour chacune des activités proposées (5 points)
 - Justificatif : *organisation et trajet (distance, mode de transport) pour chaque activité proposée*

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 15 décembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché Hébergement en centre de vacances 2026/2030 ;
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires pour les budgets à venir ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires votés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le mercredi 21 janvier 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20260115-217036A-DE-1-1
Date AR Préfecture : mardi 20 janvier 2026

ANNEXE D'ATTRIBUTION

Intitulé des procédures	Lots	Attributaires	C.P.	Villes	Montant maximum annuel du marché en € TTC
25S0043 Hébergement en centre de vacances	Lot 1 - Centre de vacances sur le littoral normand ou Bretagne ou Hauts de France - région Pays de la Loire et nouvelle aquitaine	Lot non attribué pour cause d'offre inappropriée – article L2152-4 CCP - proposition de séjour situé à POITIERS Lot relancé sans publicité et sans mise en concurrence – article R2122-2 4° CCP	X	X	X
	Lot 2 Centre de vacances en montagne : Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Auvergne Rhône Alpes, Provence Alpes Côtes d'Azur	ITINERAIRES VACANCES ET VOYAGES	59470	ESQUELBECQ	139 500,00 € TTC